

La santé des Ajoulots mérite mieux que la polémique

Les divergences de vues qui opposent la Direction de l'Hôpital du Jura (H-JU) à certains médecins ajoulots ne sont un secret pour personne. On aurait pu espérer qu'elles se règlent par la voie du compromis, mais la tournure que prend le débat nous en éloigne. L'interpellateur a voté la modification du plan hospitalier (améliorée par la motion No 908) et ne peut ainsi être suspecté de revirement électoraliste. Toutefois, cette attitude légaliste (dictée par le souci de l'intérêt général) ne saurait être confondue avec l'indifférence ou l'insensibilité.

A l'image de nombre de ses concitoyens ajoulots, l'interpellateur a été ému par les conditions dans lesquelles une patiente a été hospitalisée dernièrement, qui témoignent apparemment de difficultés dans la capacité d'accueil. Par ailleurs, il a eu vent des propositions, intéressantes et réfléchies, que s'appête à formuler un groupe de praticiens ajoulots. Simples d'application, modestes de coût (en regard du gain de sécurité), ces propositions permettraient d'améliorer la qualité des soins servis en Ajoie sans remettre en question la réforme hospitalière.

On ne peut nier que le transfert des lits de médecine aiguë et des soins continus du site de Porrentruy sur le site de Delémont soulève certains problèmes, au nombre desquels les suivants :

► la sécurité sanitaire des patients hospitalisés et/ou opérés n'est plus garantie en raison de l'absence à proximité de cardiologues, voire de médecins urgentistes formés (les trois cardiologues se sont installés en ville) ;

► étant donné que les services de rééducation en médecine physique (RMP) et en médecine gériatrique (RMG) seront les seuls en activité sur le site de Porrentruy, les médecins installés en Ajoie seront dans l'impossibilité d'hospitaliser leurs patients dans ces services sans passer par un formulaire exigé par les assureurs-maladie (FODAR) - qui nécessite un délai de réponse de trois jours - alors que les praticiens francs-montagnards en sont dispensés ;

► la récente réorganisation du service d'urgence ne répond pas aux deux préoccupations susmentionnées. Un service d'urgence ne traite que les urgences et cela durant un temps limité. Ce service ne peut assumer la prise en charge de cas nécessitant deux à trois jours d'hospitalisation indispensables pour la stabilisation (par exemple d'une personne âgée avant son retour à domicile). L'organisation du retour à domicile requiert une équipe formée afin d'éviter des réhospitalisations fréquentes et des transports en ambulance générant des frais inutiles ;

► les soins continus de médecine comprennent actuellement trois lits qui permettent de faire face à 80% des urgences médicales en Ajoie. Est-il bien raisonnable de surcharger les urgences de Delémont et le service de soins intensifs de ce site avec des malades qui pourraient parfaitement être suivis efficacement à Porrentruy ?

► la disparition des lits aigus de médecine constitue une perte du savoir médical pour une région de 25.000 habitants, parmi lesquels, selon le lieu, certains vivent à plus de 45 minutes du premier centre d'accueil ; s'ajoutent à cela la perte d'attractivité pour les assistants en formation et l'absence de SMUR, ce dernier bien présent dans d'autres cantons ;

► bien que sans lien avec le problème ici soulevé, on mentionnera en conclusion la situation de la pédiatrie, qui reste le parent pauvre en Ajoie. Il n'existe actuellement aucune structure d'urgence permettant aux enfants de ce district d'être pris en charge correctement et dans les meilleurs délais (et ce, depuis octobre 2007). Le projet de restructuration adopté par le Parlement ne prévoit rien dans ce domaine malgré les engagements antérieurs.

Dans ces conditions, n'est-il pas souhaitable que le déménagement des lits de médecine aiguë soit gelé et qu'une concertation s'engage avec les médecins et les SAD afin de définir les modalités d'une médecine de proximité bien pensée et judicieusement planifiée pour l'Ajoie ? Ce répit, promis aux Ajoulots, permettrait d'examiner les propositions en passe d'être déposées et pourrait entraîner concomitamment le retrait de l'initiative « pour la sécurité sanitaire ».

Le 21 avril 2010

L'auteur :


Serge Vifian

